

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE
RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LE MERCREDI 13 FEVRIER 2019 A BONNEFAMILLE

L'an 2019, le mercredi 13 février, à 19h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Bonnefamille, sous la présidence de René PORRETTA.

Date de convocation : jeudi 7 février 2019

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

DU POINT 1 AU POINT 5

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	36	20	29

Présents : DEVRED Marie-Agnès, QUEMIN André (Bonnefamille) ; BESSON Nathalie, ORELLE Pierre-Louis (Charantonnay) ; MAGNARD Corinne, NEPLE Alain, SAUGEY Catherine (Diémoz) ; FASSINOT Christine (Grenay) ; ANGONIN Daniel, CHASTAGNARET Martine, NOWAK Christine (Heyrieux) ; PORRETTA René (Oytier Saint Oblas) ; COCHARD Bernard (Roche) ; BOUQUET Isabelle, CASTAING Patrick, LASSALLE Camille, TERRY Joël (Saint-Georges-d'Espéranche) ; GALLON Gérard, MUSTI Murielle (Saint-Just-Chaleyssin) ; PARISSET Robert (Valencin).

Absents : BRICOUT Michel, CLAUDIN Félicie, CRESSENT Bernard, FARAULT Patrick, GENDRIN Valérie, HUGOU Isabelle, KENT Pierre-Alain, MICHAUD Jean-Paul, MIGNOZZI François, NEDJAM Angèle, PORTAL Philippe, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, VAILLANT Evelyne, VISCOGLIOSI Béatrice.

DU POINT 6 AU POINT 10

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	36	21	30

Présents : DEVRED Marie-Agnès, QUEMIN André (Bonnefamille) ; BESSON Nathalie, ORELLE Pierre-Louis (Charantonnay) ; MAGNARD Corinne, NEPLE Alain, SAUGEY Catherine (Diémoz) ; FASSINOT Christine (Grenay) ; ANGONIN Daniel, CHASTAGNARET Martine, NOWAK Christine (Heyrieux) ; PORRETTA René (Oytier Saint Oblas) ; COCHARD Bernard, KENT Pierre-Alain (Roche) ; BOUQUET Isabelle, CASTAING Patrick, LASSALLE Camille, TERRY Joël (Saint-Georges-d'Espéranche) ; GALLON Gérard, MUSTI Murielle (Saint-Just-Chaleyssin) ; PARISSET Robert (Valencin).

Absents : BRICOUT Michel, CLAUDIN Félicie, CRESSENT Bernard, FARAULT Patrick, GENDRIN Valérie, HUGOU Isabelle, MICHAUD Jean-Paul, MIGNOZZI François, NEDJAM Angèle, PORTAL Philippe, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, VAILLANT Evelyne, VISCOGLIOSI Béatrice.

Procurations	CLAUDIN Félicie à PARISSET Robert	REVEYRAND Michel à ANGONIN Daniel
	GENDRIN Valérie à NOWAK Christine	REY Christian à MAGNARD Corinne
	HUGOU Isabelle à MUSTI Murielle	ROSET Patrick à CHASTAGNARET Martine
	MICHAUD Jean-Paul à GALLON Gérard	VAILLANT Evelyne à COCHARD Bernard
	NEDJAM Angèle à LASSALLE Camille	

1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/01/2019

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 23 janvier 2019.

2. DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** des décisions suivantes, prises par le Président conformément aux délégations qui lui ont été accordées par le conseil communautaire :

DECISION – n° 19/001 – Création d'une régie de recettes « Transport Collectif »

A compter du 21 janvier 2019, il est institué une régie de recettes « Transport collectif » auprès du Pôle Développement Territorial de la CC CND. La régie encaisse les recettes d'abonnements aux Transports Collectifs Communautaires selon les tarifs en vigueur fixés par le conseil communautaire. Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur auprès de La Trésorerie de LA VERPILLIERE. Un fonds de caisse d'un montant de 100 € est mis à disposition du régisseur. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 400 €.

Un marché à procédure adaptée est conclu entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et la société CARS FAURE sise 680 Route d'Heyrieux - 38540 VALENCIN. Ce marché a pour objet la mise en place d'une prestation de transport collectif, type navette, assurant de manière quotidienne des trajets pendulaires. Il est consenti pour une durée expérimentale de 6 mois, pour un montant total de 38 635 euros HT.

3. SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BOURBRE (SMABB) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CC CND

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération du conseil communautaire en date du 27/09/18 ;
- VU les statuts du SMABB ;
- DE DESIGNER parmi les conseillers communautaires 3 représentants au sein du SMABB :

Titulaires	Suppléants
Compétence GEMAPI	
Bernard COCHARD	Christine FASSINOT
Compétences complémentaires GEMAPI	
André QUEMIN	

4. ZAE L'ALOUETTE A BONNEFAMILLE - COMMERCIALISATION DU LOT N° 11

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat, délivré en date du 17/11/2017 ;
- D'APPROUVER les ventes ci-après :
 - o Monsieur Pierre Loïc Louis Marie ERGON - Une parcelle de terrain à bâtir, cadastrée A 1430, lieudit « Valentier », commune de Bonnefamille, d'une surface totale de 2 539 m², constituant le lot n°11 du lotissement dénommé « Parc de l'Alouette », au prix de 130 000 € HT (cent trente mille euros hors taxes) ;
- DE PRECISER que les frais, droits et émoluments de la vente seront à la charge de l'acquéreur ;
- DE DESIGNER Me Jérôme RAY, notaire à Heyrieux, pour l'établissement de tout acte authentique correspondant (promesse unilatérale de vente et vente) ;
- D'AUTORISER le Président à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. SERVICE COMMUN ADS - PRELEVEMENT DES CHARGES 2018 SUR ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la convention et ses avenants signés avec chaque commune utilisatrice du service commun ADS,
- VU la délibération du conseil communautaire en date du 23 juin 2016 et les délibérations concordantes des communes,
- VU le coût net effectif 2018 du service commun ADS, établi pour chaque commune utilisatrice proportionnellement au nombre d'actes instruits,
- DE FIXER le montant des prélèvements « charges du service commun ADS 2018 » sur les attributions de compensation 2019 comme suit :

COMMUNE	Prélèvement Pour charges 2018 du service commun « ADS »	Pour mémoire Prélèvement 2017
BONNEFAMILLE	- 3 752	- 3 185
CHARANTONNAY	- 11 065	- 12 865
GRENAY	- 9 210	- 9 122
HEYRIEUX	- 26 261	- 22 028
OYTIER-SAINT-OBLAS	- 14 374	- 7 199
ROCHE	- 14 247	-14 810
SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE	- 14 142	- 12 658
SAINT-JUST-CHALEYSSIN	- 9 632	- 8 594
VALENCIN	- 11 655	- 14 044

- DE CHARGER le Président de notifier la présente délibération à chaque commune utilisatrice du service commun ADS, pour délibération de son conseil municipal avant le 31 mars 2019.

6. DOTATION COMMUNAUTAIRE DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX - ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER la majoration de la dotation communautaire de soutien aux investissements communaux à hauteur de 1 829 752 €, soit une augmentation de 329 752 € ;
- DE FIXER la répartition de cette enveloppe complémentaire comme suit, en fonction des subventions déjà attribuées au titre du contrat de ruralité signé avec l'Etat :

BONNEFAMILLE	28 000.00 €
CHARANTONNAY	40 500.00 €
DIEMOZ	40 500.00 €
GRENAY	40 500.00 €
HEYRIEUX	40 312.00 €
OYTIER SAINT OBLAS	40 500.00 €
ROCHE	63 540.00 €
SAINT GEORGES D'ESPERANCHE	14 900.00 €
SAINT JUST CHALEYSSIN	21 000.00 €
TOTAL	329 752.00 €

- D'APPROUVER la modification du règlement de la dotation communautaire de soutien aux investissements communaux 2017/2019 ;
- DE RAPPELER que les demandes de versement de fonds de concours doivent être déposées à la Communauté de Communes, avec toutes les pièces justificatives, au plus tard avant le 1^{er} octobre 2019, date impérative ;
- DE PRECISER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 ;
- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

7. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - REVALORISATION DES VACATIONS DES ANIMATEURS ENFANCE/JEUNESSE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- de reporter cette délibération à une séance ultérieure, en attente d'éléments complémentaires.

8. ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DE SERVICES PEEJ – ACOMPTE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- CONSIDERANT les conventions d'objectifs et de moyens passées avec les associations gestionnaires de services « PEEJ » depuis le transfert de compétence,
- VU les budgets réalisés 2018 de ces associations,
- D'ATTRIBUER un acompte de subvention de fonctionnement 2019 aux associations délégataires de services PEEJ, correspondant à 50% de la subvention communautaire 2017, dans l'attente des conventions financières 2019, comme récapitulé ci-après :

Structures	Pour mémoire Subventions accordées en 2018 en €	Acompte de 50% au titre de 2019 en €
La récré des petits loups – Bonnefamille/Roche	72 023	36 012
Multi accueil parental	72 023	36 012
Familles rurales - Saint-Georges-d 'Espéranche /Charantonnay	158 472	79 236
Multi accueil les Bisounours	85 493	42 747
Relais Assistantes Maternelles les petites Frimousses	25 094	12 547
ALSH 3/14 ans	47 885	23 942
Centre social et Culturel Heyrieux	241 700	120 850
Multi accueil les petits Malins	112 042	56 021
Relais Assistantes Maternelles Colins Collines	18 565	9 283
ALSH enfants (séjours compris)	51 451	25 725
Jeunes Vacances	53 004	26 502
Séjours ados	6 638	3 319
Les Loustiques – Diémoz	39 750	19 875
Multi-Accueil parental	39 750	19 875

9. COLLEGES - SOUTIEN AUX ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES DES COLLEGIENS DU TERRITOIRE DE LA CC CND

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération N° 17/010 « Soutien financier aux activités socioculturelles et sportives pour les élèves résidents du territoire CC CND »
- VU Les pièces justificatives fournies par le collège Sonia Delaunay à Villefontaine pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année scolaire 2017-2018 ;
- CONSIDERANT les raisons techniques qui n'ont pas permis de verser la subvention en 2018
- CONSIDERANT l'avis favorable de la commission PEEJ
- D'ATTRIBUER une subvention au collège Sonia DELAUNAY de Villefontaine au titre de l'année scolaire 2017-2018, conformément au budget 2018 :

	Nombre d'élèves résidents CC CND année 2017/2018	Taux de subvention 2017/2018	Subvention Plafond 2017-2018	Subvention 2017/2018 Selon dépenses justifiées
Collège S DELAUNAY - Villefontaine	88	24€/élève	2 112 €	910 €

10. SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2019 - INITIATIVE ISERE VALLEE DU RHONE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU l'appel à cotisation adressé par l'association Initiative Isère Vallée du Rhône
- DE VERSER la participation 2019 suivante, dont les crédits sont inscrits au budget primitif 2019 :

Bénéficiaire	Montant de la participation 2019 en €	Taux de participation
Initiative Isère Vallée du Rhône	14 990,36 €	0.62 €/habitant

Affiché le : 18 février 2019

Jusqu'au : 18 mars 2019

Le Président,
René PORRETTA


